



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_31_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et SR Formation-Kid'Secours

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec l'association SR Formation-Kid'Secours représentée par Monsieur Sylvain RENARD en qualité de secouriste – 4, place Gustave RIVET – 38000 GRENOBLE :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'une session d'initiation à la prévention et au secourisme à l'occasion de la « quinzaine de la parentalité » sur la commune de Vif dans le jardin extérieur de l'Espace Olympe de Gougues.
La journée d'initiation aura lieu le mercredi 4 juin 2025 de 9h30 à 14h30.

Le coût total de l'intervention sera de 300 € (trois cent euros) détaillés comme suit :

- 6 ateliers à 50 €/atelier = 300 €

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif